



# TRIGONE

AUCH (32)

## Réalisation des mesures de retombées de poussières sur les ISDI de Gondrin, Mirande et Mauvezin

Document de travail

Réf : CACISO152361

FA / JSU

29/02/2016



# TRIGONE

AUCH (32)

Réalisation des mesures de retombées de poussières sur les ISDI de Gondrin, Mirande et Mauvezin

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Document de travail	29/02/2016	01	F. ABRAHAM		J.SUAREZ		J.SUAREZ	

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACISO152361
Numéro d'affaire :	A23823
Domaine technique :	PA01
Mots clé du thésaurus	POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Agence Sud-Ouest– site de Toulouse  
 Parc d'activités technologiques du Canal – 17, rue Hermès – 31520 Ramonville Saint Agne  
 Tél : 05.62.88.22.60 • Fax : 05.62.88.22.61  
[agence.de.toulouse@burgeap.fr](mailto:agence.de.toulouse@burgeap.fr)

Réf : CACISO152361	
FA / JSU	
29/02/2016	Page 2/10

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>1. Site de Gondrin</b> .....	<b>5</b>
1.1 Propositions de plan de surveillance selon la méthodologie présentée dans le document de l'INERIS .....	5
1.2 Proposition de plan de surveillance « simplifié » .....	6
<b>2. Site de Mirande</b> .....	<b>7</b>
2.1 Propositions de plan de surveillance selon la méthodologie présentée dans le document de l'INERIS .....	7
2.2 Proposition de plan de surveillance « simplifié » .....	8
<b>3. Site de Mauvezin</b> .....	<b>9</b>
3.1 Propositions de plan de surveillance selon la méthodologie présentée dans le document de l'INERIS .....	9
3.2 Proposition de plan de surveillance « simplifié » .....	10

## FIGURES

Figure 1 : 1 <sup>ère</sup> proposition d'emplacements – Site de Gondrin .....	5
Figure 2 : 2 <sup>nde</sup> proposition d'emplacements – Site de Gondrin .....	6
Figure 3 : 1 <sup>ère</sup> proposition d'emplacements – Site de Mirande .....	7
Figure 4 : 2 <sup>nde</sup> proposition d'emplacements – Site de Mirande .....	8
Figure 5 : 1 <sup>ère</sup> proposition d'emplacements – Site de Mauvezin .....	9
Figure 6 : 2 <sup>nde</sup> proposition d'emplacements – Site de Mauvezin .....	10

## Introduction

TRIGONE, Syndicat Mixte de production d'eau potable et de traitement des déchets du Gers (32), dispose de la compétence pour traiter les déchets ménagers et assimilés.

Pour traiter ces déchets, TRIGONE gère notamment en régie deux installations de stockage de déchets inertes (ISDI) et souhaite en ouvrir une troisième. Ces déchets sont issus d'une part des déchèteries adhérentes au syndicat, et d'autre part de professionnels du BTP.

Dans le cadre de l'entrée de ces installations dans la nomenclature des installations classées, TRIGONE souhaite rester en conformité avec les limites d'émissions de poussières dans l'environnement. TRIGONE a donc mandaté BURGEAP afin de réaliser une étude des retombées de poussières autour des sites de Gondrin, Mirande et Mauvezin (32).

**Ce document de travail synthétise pour chaque site deux propositions de plan de surveillance de l'impact de l'ISDI sur son environnement (localisation des emplacements de mesures, nombre, ...)** :

1. une proposition de plan de surveillance selon la méthodologie proposée par l'INERIS<sup>1</sup> ;
2. une proposition de plan de surveillance « simplifié », qui répond stricto sensu à l'arrêté ministériel en projet relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, à savoir :
  - une mise en place en limite de propriété d'un réseau de suivi des retombées atmosphériques de poussières totales (solubles et insolubles),
  - des mesures pendant une période où les émissions du site sont les plus importantes au regard de l'activité du site et des conditions météorologiques,
  - un emplacement positionné en dehors de la zone de l'impact du site et permettant de déterminer le niveau d'empoussièrement ambiant « bruit de fond » est inclus au plan de surveillance.

<sup>1</sup> « Guide de Surveillance de l'impact sur l'environnement des émissions atmosphériques des installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et de déchets d'activités de soins à risques infectieux » (Rapport d'étude n° DRC-13-136338-06193A)

## 1. Site de Gondrin

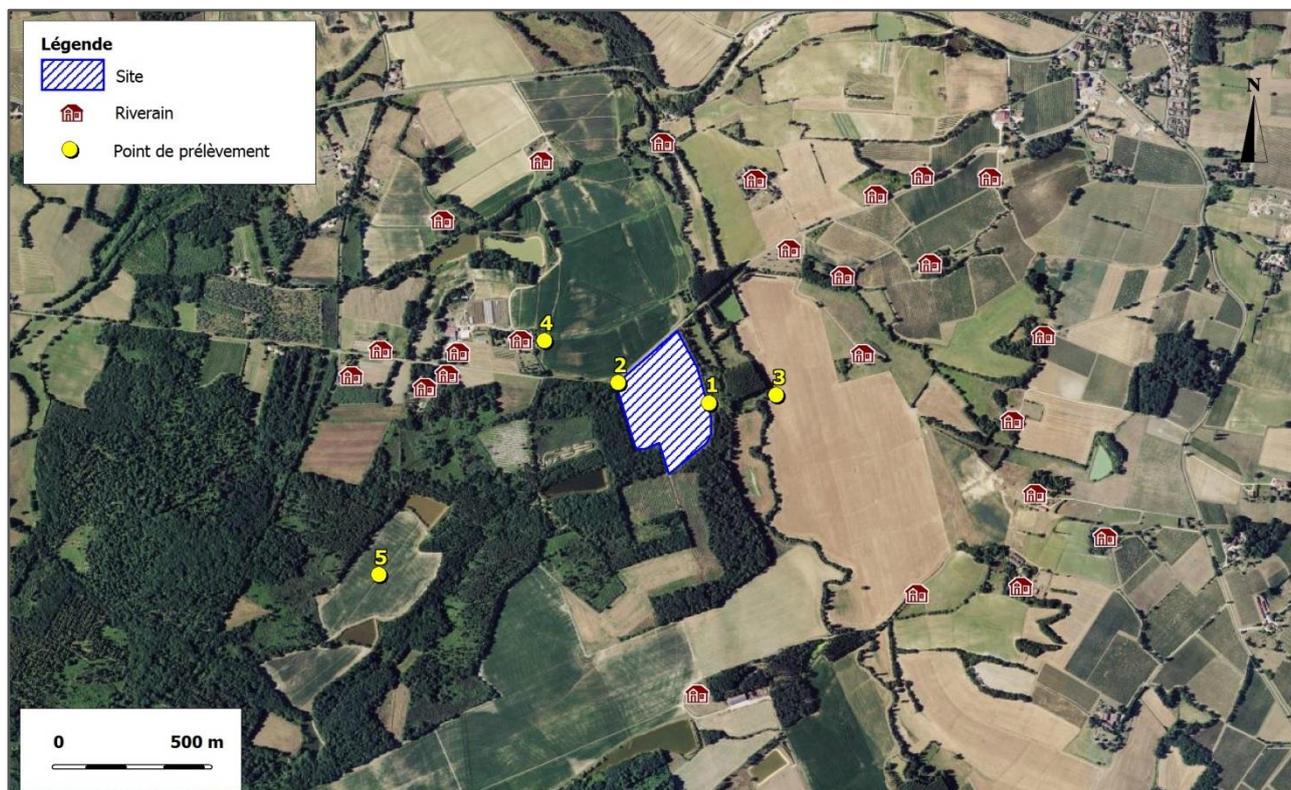
### 1.1 Propositions de plan de surveillance selon la méthodologie présentée dans le document de l'INERIS

La détermination des réseaux de points de mesures selon la méthodologie présentée dans le document de l'INERIS a été réalisée pour le site de Gondrin<sup>2</sup>.

La carte ci-après présente les **5 emplacements déterminés** comme points de mesures pour la surveillance des retombées de poussières de l'ISDI de Gondrin :

- les points 1 et 2 correspondent aux zones principales de retombées des poussières hors-site identifiées ;
- les points 3 et 4 permettent de déterminer la décroissance des retombées de poussières selon la distance au site, respectivement par rapport aux points 1 et 2 ;
- le point 5 est le point témoin du bruit de fond.

**Figure 1 : 1<sup>ère</sup> proposition d'emplacements – Site de Gondrin**



<sup>2</sup> Réalisation des mesures de retombées de poussières sur l'ISDI de Gondrin - BURGEAP - RACISO02138-01

## 1.2 Proposition de plan de surveillance « simplifié »

Afin de répondre aux exigences de l'arrêté ministériel en projet relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, le réseau de points de mesures suivant est proposé, déterminé selon le contexte local.

La carte ci-après présente les **3 emplacements déterminés** comme points de mesures pour la surveillance des retombées de poussières de l'ISDI de Gondrin :

- les points 1 et 2 correspondent aux zones principales de retombées des poussières hors-site identifiées ;
- le point 3 est le point témoin du bruit de fond.

**Figure 2 : 2<sup>nd</sup>e proposition d'emplacements – Site de Gondrin**



## 2. Site de Mirande

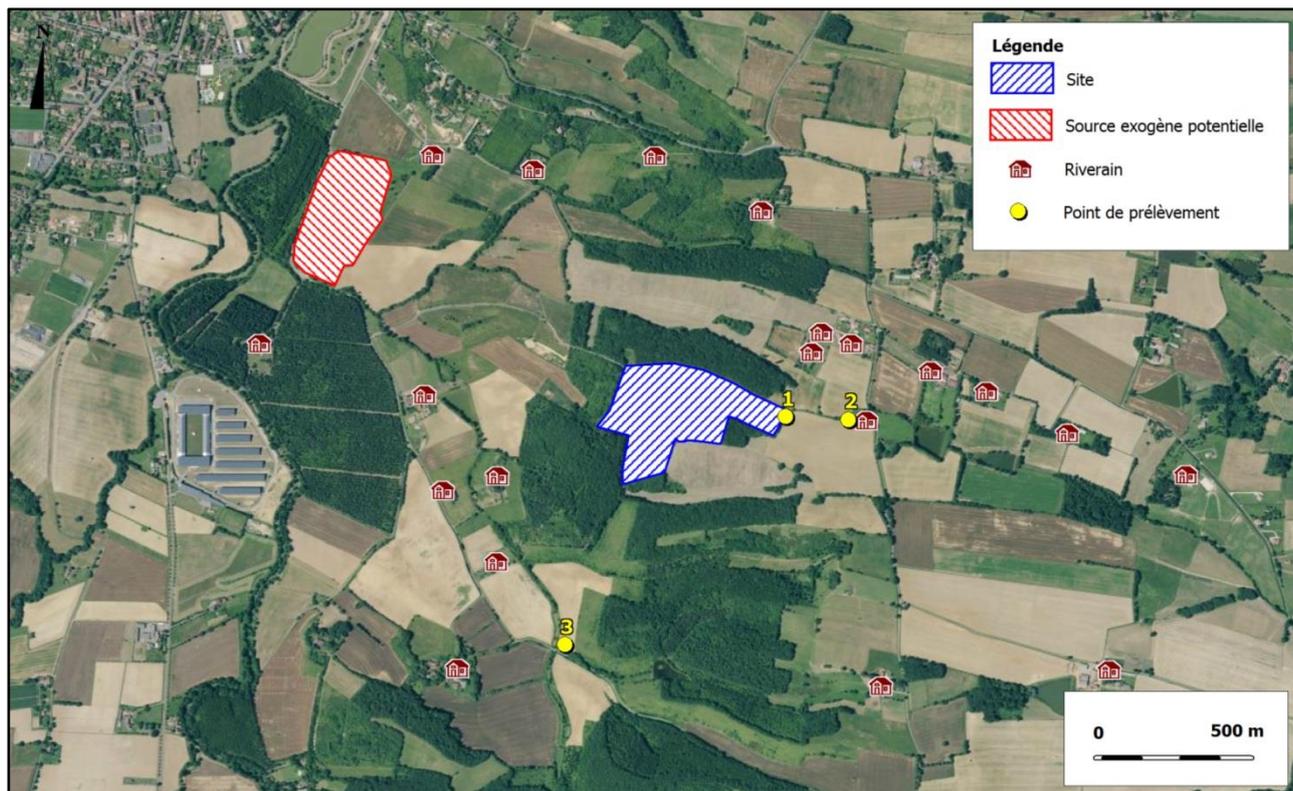
### 2.1 Propositions de plan de surveillance selon la méthodologie présentée dans le document de l'INERIS

La détermination des réseaux de points de mesures selon la méthodologie présentée dans le document de l'INERIS a été réalisée pour le site de Mirande<sup>3</sup>.

La carte ci-après présente les **3 emplacements déterminés** comme points de mesures pour la surveillance des retombées de poussières de l'ISDI de Mirande :

- le point 1 correspond à la zone principale de retombées des poussières hors-site identifiée ;
- le point 2 permet de déterminer la décroissance des retombées de poussières selon la distance au site par rapport au point 1 ;
- le point 3 est le point témoin du bruit de fond.

**Figure 3 : 1<sup>ère</sup> proposition d'emplacements – Site de Mirande**



<sup>3</sup> Réalisation des mesures de retombées de poussières sur l'ISDI de Mirande - BURGEAP - RACISO02132-01

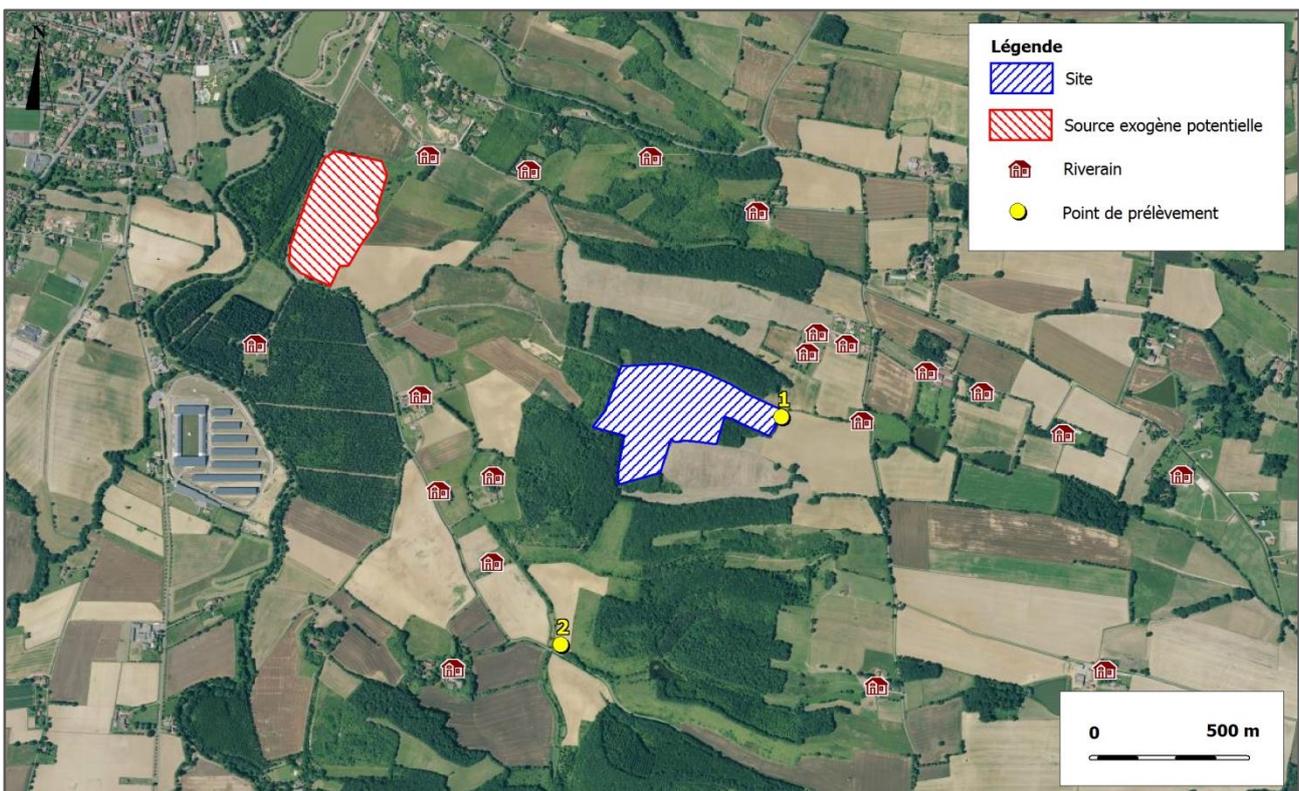
## 2.2 Proposition de plan de surveillance « simplifié »

Afin de répondre aux exigences de l'arrêté ministériel en projet relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, le réseaux de points de mesures suivant est proposé, déterminé selon le contexte local.

La carte ci-après présente les **2 emplacements déterminés** comme points de mesures pour la surveillance des retombées de poussières de l'ISDI de Mirande :

- le point 1 correspond à la zone principale de retombées des poussières hors-site identifiée ;
- le point 2 est le point témoin du bruit de fond.

**Figure 4 : 2<sup>nd</sup>e proposition d'emplacements – Site de Mirande**



### 3. Site de Mauvezin

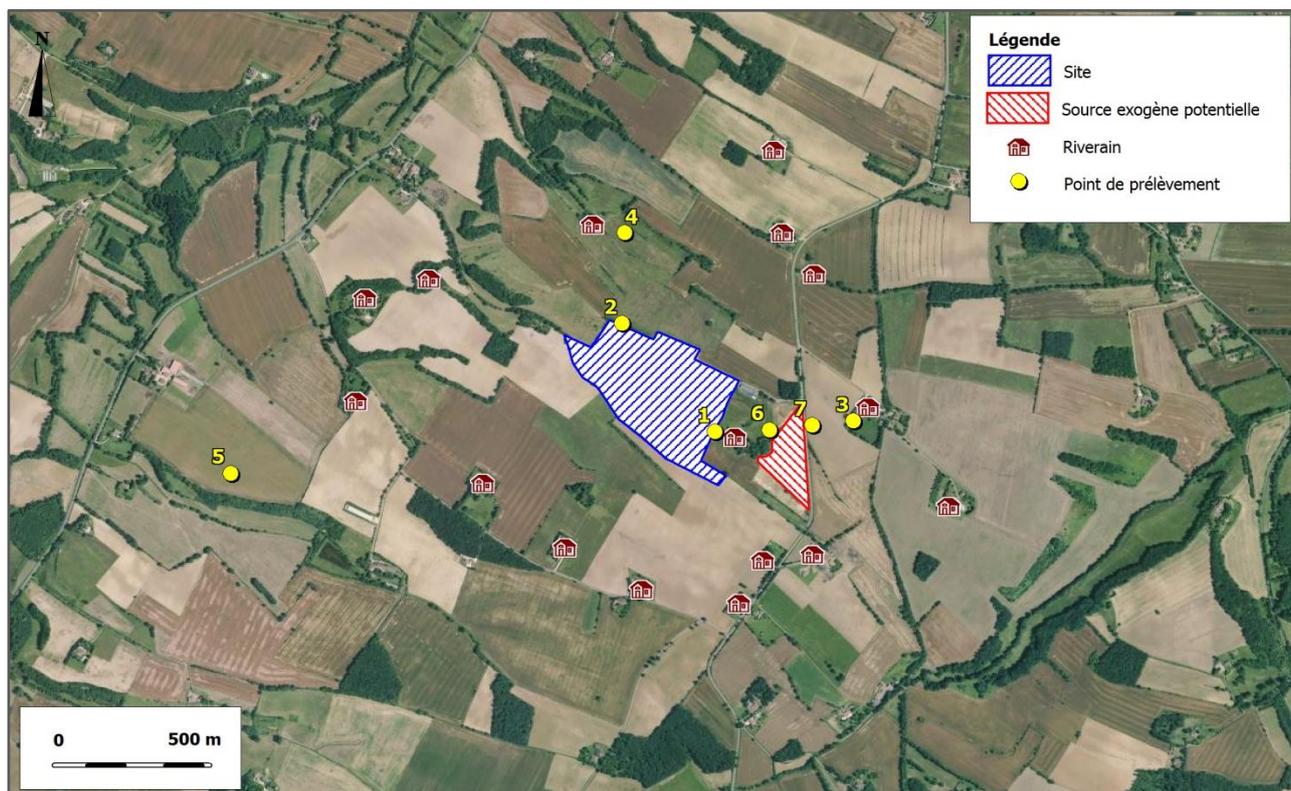
#### 3.1 Propositions de plan de surveillance selon la méthodologie présentée dans le document de l'INERIS

La détermination des réseaux de points de mesures selon la méthodologie présentée dans le document de l'INERIS a été réalisée pour le site de Mauvezin<sup>4</sup>.

La carte ci-après présente les **7 emplacements déterminés** comme points de mesures pour la surveillance des retombées de poussières de l'ISDI de Mauvezin :

- les points 1 et 2 correspondent aux zones de retombées maximales identifiées ;
- les points 3 et 4 permettent de déterminer la décroissance des retombées de poussières selon la distance au site, respectivement par rapport aux points 1 et 2 ;
- le point 5 est le point témoin du bruit de fond ;
- les points 6 et 7 permettent de discriminer l'impact de la source exogène potentielle de celui de l'ISDI.

**Figure 5 : 1<sup>ère</sup> proposition d'emplacements – Site de Mauvezin**



<sup>4</sup> Réalisation des mesures de retombées de poussières sur l'ISDI de Mauvezin - BURGEAP - RACISO02144-01

### 3.2 Proposition de plan de surveillance « simplifié »

Afin de répondre aux exigences de l'arrêté ministériel en projet relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, le réseaux de points de mesures suivant est proposé, déterminé selon le contexte local.

La carte ci-après présente les **3 emplacements déterminés** comme points de mesures pour la surveillance des retombées de poussières de l'ISDI de Mauvezin :

- les points 1 et 2 correspondent aux zones de retombées maximales identifiées ;
- le point 3 est le point témoin du bruit de fond.

**Figure 6 : 2<sup>de</sup> proposition d'emplacements – Site de Mauvezin**

